



# ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Inspection Pédagogique Régionale

### Inspection Pédagogique Régionale

Réf :  
Lettre 1 22-23 NL

Affaire suivie par :  
Fabienne SALLETTE  
Frédéric BLANC  
Bruno FORESTIER  
Michel COSTE  
IA-IPR de SVT

Tél : 05 57 57 38 19

Mél :

[fabienne.sallete@ac-bordeaux.fr](mailto:fabienne.sallete@ac-bordeaux.fr)

[frederic.blanc2@ac-bordeaux.fr](mailto:frederic.blanc2@ac-bordeaux.fr)

[bruno.forestier@ac-bordeaux.fr](mailto:bruno.forestier@ac-bordeaux.fr)

[michel.coste@ac-bordeaux.fr](mailto:michel.coste@ac-bordeaux.fr)

Fabienne SALLETTE  
Frédéric BLANC  
Bruno FORESTIER  
Michel COSTE  
Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux  
de Sciences de la Vie et de la Terre

à

Mesdames, Messieurs les professeurs de SVT  
S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

Bordeaux, le 30 août 2022

### **Objet :** Lettre de rentrée SVT

Mesdames et messieurs les enseignants et personnels de laboratoire,

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux professeurs arrivant dans notre académie et une excellente rentrée 2022 à toutes et à tous en espérant que vous avez pu profiter pleinement des vacances estivales.

Nous souhaitons une bonne retraite aux collègues qui à Sarlat, Agen, Gujan-Mestras, Libourne, Montflanquin, ... font valoir leurs droits à celle-ci.

Monsieur Bruno FORESTIER poursuit sa mission de doyen du collège des IA-IPR, et notre groupe connaît plusieurs changements :

- Nous accueillons avec plaisir Fabienne SALLETTE auparavant IA-IPR à Nantes qui succèdera à Michel Coste qui part à la retraite le 1 novembre.
- Nous félicitons, Jennifer Bertrand pour sa réussite au concours et sa nomination à Versailles. Nous tenons à la remercier pour la qualité de son travail, son engagement et sa réflexion pédagogique.

- Pour compléter notre équipe, nous serons accompagnés cette année de trois collègues chargés de mission d'inspection : Kathia Chauvet-Bayle, Bertrand Duval et Pierre-Yves Hiquet, qui auront chacun une décharge de six heures de service.

Nous vous informons que Stéphane Masson a souhaité mettre fin à ses missions de formateur et de responsable du site de formation des Graves. En votre et en notre nom, nous tenons à le remercier pour son investissement dans le domaine expérimental, pour la qualité de son travail et pour son souci d'accompagner au mieux enseignants et personnels de laboratoire pendant plus de vingt ans.

#### Quelques données.

Moyenne académique à la partie SVT de l'épreuve de sciences du DNB 2022	11,02/20
% d'élèves de 1 <sup>ère</sup> générale qui suivent la spécialité SVT. RS 2022	37,3 % 38% à la RS2021
% d'élève de 1 <sup>ère</sup> qui poursuivent en terminale la spécialité SVT débutée en 1 <sup>ère</sup> générale. RS 2022	77,4 % 76 % à la RS2021
Epreuve écrite de spécialité SVT 2022	sujet 1 8,11 / 15
	sujet 2 7,74 / 15
Moyenne académique ECE 2022	3,78 / 5

#### Déroulement et recommandations pour l'année scolaire 2022-2023.

Vous trouverez dans l'annexe les recommandations sanitaires actuellement en vigueur. Nous sommes dans l'attente des derniers arbitrages ministériels relatifs au calendrier des épreuves du baccalauréat 2023. Nous vous tiendrons informé dès leur parution.

La crise sanitaire a témoigné de l'importance de développer la compréhension des méthodes d'élaboration du savoir scientifique et la nature de celui-ci. Aussi, il nous semble important de réaffirmer les fondamentaux de notre discipline :

- la prééminence du travail sur le réel ;
- l'importance de traiter des données scientifiquement établies ;
- la nécessité d'une approche statistique et la critique des données scientifiques ;
- l'indispensable contribution aux éducations à la santé, l'environnement, la citoyenneté,
- ...

#### Au collège

*L'an dernier, selon les ZAP vous avez travaillé sur l'un des deux thèmes suivants « Utiliser des supports multimédias pour développer l'autonomie des élèves » ou « des activités pratiques pour quelle pédagogie ? ». Cette année, nous vous proposerons de poursuivre et approfondir ces réflexions, dans le cadre des deux journées ZAP que nous avons prévues au PAF.*

Comme nous observons une difficulté à enseigner la génétique au niveau d'une population et non au niveau individuel, nous envisageons de traiter ce sujet lors des journées ZAP. Cette idée est fondamentale pour aborder la problématique de l'évolution poursuivie au lycée.

#### Au lycée

- Nous attirons votre attention sur la mise en œuvre de l'enseignement de l'option mathématiques en 1<sup>ère</sup>. Cela n'a pas d'effets sur les horaires et sur les programmes d'enseignement scientifique. Par contre, cela va impacter les modalités de calcul de la note de contrôle continu en enseignement scientifique (cf. référence dans les annexes).
- Nous vous confirmons une diversification des situations d'ECE à compter de la session 2023 du baccalauréat. Vous avez déjà bénéficié d'un temps d'information sur cette évolution en juin. Suite à des retours de terrain et à des demandes de précisions venus de l'ensemble des académies, des ajustements et des précisions ont été apportés, ils sont consignés dans un texte que nous vous adresserons dès sa parution.
- En prenant appui sur les compétences expérimentales et sur celles développées pour les épreuves écrites, il sera nécessaire de statuer sur nos modalités d'évaluation. Une réflexion

commune et des échanges de pratiques dans ce domaine seront menés lors des journées ZAP.

Vous trouverez, en annexe, dans cette lettre, des informations sur les modalités d'inspections, des informations relatives à la formation initiale ainsi que des liens vers les publications officielles parues cet été.

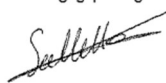
Pour les enseignants contractuels souhaitant passer le CAPES interne, nous vous demandons de contacter très rapidement les professeures responsables de cette préparation (voir annexe).

Pour rappel une formation à l'agrégation interne de SVTU est offerte pour la seconde année. N'hésitez pas à nous contacter si vous vous interrogez sur la possibilité de préparer ce concours dans les années à venir.

**Nous vous remercions de diffuser largement ces informations au sein du laboratoire.**

Restant à votre disposition et à votre écoute, nous vous prions de recevoir l'expression de notre cordial dévouement.

L'Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale



Fabienne SALLETTE

L'Inspecteur d'Académie,  
Inspecteur Pédagogique Régional



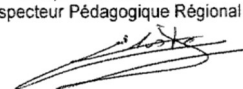
Frédéric BLANC

L'Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional



Bruno FORESTIER

L'Inspecteur d'Académie-  
Inspecteur Pédagogique Régional



Michel COSTE

## Annexe 1 : TICE

Le site ressources SVT actualisé : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/svt/>

Nous vous rappelons la nécessité **de communiquer par l'intermédiaire de votre mail académique** dans le cadre d'échanges professionnels, y compris pour votre inscription à la **liste de diffusion académique SVT**.

## Annexe 2 : l'inspection

**Jean-Marc MOULLET**, Inspecteur Général de l'Education Nationale est le doyen du groupe STVST  
**Bertrand PAJOT**, Inspecteur Général de l'Education Nationale, a en responsabilité notre académie.  
Les responsabilités de l'inspection pédagogique régionale se répartissent comme suit :

Zones d'animation pédagogiques	Inspecteurs
24 : Bergerac et Périgueux 33 : Arcachon, Blaye, Bègles-Lormont, Bordeaux-St Medard en Jalles, Bordeaux-Mérignac, Libourne, Medoc. 47 : ensemble du département. 40 : Parentis	F. SALLETTE <a href="mailto:fabienne.sallette@ac-bordeaux.fr">fabienne.sallette@ac-bordeaux.fr</a>
24 : Est-Dordogne 33 : Bordeaux Centre, Gradignan-Talence, Sud Gironde-Sud Entre deux Mers, 40 : Dax et Mont de Marsan 64 : ensemble du département.	F. BLANC <a href="mailto:frederic.blanc2@ac-bordeaux.fr">frederic.blanc2@ac-bordeaux.fr</a>
24 : Nord Dordogne, Ouest Dordogne	B. FORESTIER <a href="mailto:bruno.forestier@ac-bordeaux.fr">bruno.forestier@ac-bordeaux.fr</a>

Nous attirons votre attention sur le fait que les ZAP de Gironde ont été redéfinies (**cela aura des conséquences sur les groupes d'animation ZAP collège**)

Lors des inspections et visites conseils, nos observations reposent sur les textes de référence suivants :

- **Décret n°2014-940 du 20 août 2014 définissant les missions des enseignants :**  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029390906&categorieLien=id>
- **le BO N° 30 du 25 juillet 2013 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=29743](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?pid_bo=29743)

Dans ce cadre, nous vous invitons à nous fournir les documents suivants :

- le cahier de textes de la classe ;
- une programmation annuelle et les programmations de cycles en collège ;
- les progressions pédagogiques et **tous documents complémentaires que vous jugerez utile** ;
- des exemplaires d'énoncés d'évaluations (formative, sommative) dans chacun des niveaux ;
- deux cahiers ou classeurs d'élèves de qualité différente, dans chacun des niveaux enseignés.

Au cours de l'observation de la séance, un intérêt particulier sera porté **au développement des compétences expérimentales, à la différenciation pédagogique, aux procédures d'évaluation et au développement de l'autonomie de l'élève.**

L'entretien individuel permettra d'aborder les pratiques pédagogiques de l'enseignant, le déroulement de sa carrière, **sa contribution au projet d'établissement** et d'établir un bilan d'étape sur la maîtrise des compétences professionnelles en lien avec le référentiel (**BO n° 30 du 25 juillet 2013**).

Nous vous rappelons par ailleurs l'intérêt pour votre carrière de remplir avec le plus grand soin les diverses rubriques vous concernant sur **iprof** :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/iprof/ServletIprof>

## Annexe 3 : la formation

### Formation initiale des professeurs stagiaires

- Site national : [www.eduscol.education.fr](http://www.eduscol.education.fr)

### Formation continue des enseignants

**Le Plan Académique de Formation 2022-2023** des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation peut être consulté à l'adresse suivante : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia>

La campagne d'inscription pour les candidatures individuelles se fera directement sur GAIA.

**La Maison pour la science en Aquitaine** (<http://www.maisons-pour-la-science.org/aquitaine>) propose des actions de développement professionnel aux enseignants du premier degré et du collège. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Mauricette MESGUICH, ingénieure de formation : [mauricette.mesguich@maisons-pour-la-science.org](mailto:mauricette.mesguich@maisons-pour-la-science.org)

Le protocole d'inscription à la préparation au CAPES interne a changé et les délais seront rallongés afin de faciliter l'inscription de professeurs contractuels nommés tardivement en septembre. Nous adresserons au plus vite le détail de ce protocole.

Incitez les collègues enseignants sous contrat intéressés à contacter Mme BONNET ([myriam.bonnet@ac-bordeaux.fr](mailto:myriam.bonnet@ac-bordeaux.fr)) ou Mme FALC ([helene.falc@ac-bordeaux.fr](mailto:helene.falc@ac-bordeaux.fr))

**Inscription au concours courant du mois de septembre via le site** : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>.

**Informations concernant la préparation à l'agrégation interne (année scolaire 2022-2023)**: contacter Fabrice BOUCHET : [fabrice.bouchet@ac-bordeaux.fr](mailto:fabrice.bouchet@ac-bordeaux.fr)

### Formation continue des Personnels techniques de laboratoire

Les personnels de laboratoire peuvent consulter les offres de formation à l'adresse suivante : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia/nthem/treeview>

## Annexe 4 : textes au JO et au BO

- la circulaire de rentrée 2022 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>
- Protocole sanitaire 2022-2023 : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>
- Préparer son plan de continuité pédagogique <https://eduscol.education.fr/2227/preparer-son-plan-de-continuite-pedagogique>
- Nouveau service « Classe virtuelle » qui remplace « Ma classe à la maison » du Cned : [apps.education.fr](https://apps.education.fr)
- Modification des livrets scolaires <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046144189>

Objet	Contenu du texte	Référence	Commentaires
Aménagement des programmes pour les épreuves écrites du baccalauréat	Adaptation du périmètre d'évaluation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la Terre de la classe de terminale à compter de la session 2022	<a href="https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121276N.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121276N.htm</a>	
Modifications des modalités du contrôle continu pour les baccalauréats généraux et technologiques	Décret n° 2021-983 du 27/07 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et technologique.	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861382">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861382</a>	Prise en compte du contrôle continu en lien avec les modifications des modalités du contrôle continu La part des différentes disciplines (en %) pour le contrôle continu est précisée dans le deuxième texte.
	Arrêté du 27/07/ 2021 adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861610">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043861610</a>	
	Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022	<a href="https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm</a>	
Modifications du programme d'enseignement scientifique de la classe de première générale	Place de mathématiques	<a href="https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo30/MENE2215445N.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo30/MENE2215445N.htm</a> <a href="https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2215444A.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2215444A.htm</a> <a href="https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2218178A.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2218178A.htm</a>	
Organisation des enseignements en CPGE TB et BCPST  Programmes des classes préparatoires TB et BCPST	Arrêté du 9 /07/2021 relatif aux programmes de première et de seconde années des classes préparatoires scientifiques de la voie Technologie et biologie (TB)	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043847764">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043847764</a>	Ensemble des textes qui définissent les modalités d'enseignement et les programmes en CPGE.  Mise en place des programmes de première année à la rentrée de septembre 2021 Mise en place des programmes de deuxième année à la rentrée de septembre 2022
	Programmes de première et seconde années des classes préparatoires scientifiques de la voie Technologie et biologie (TB) : modification	<a href="https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/ESRS2111618A.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/ESRS2111618A.htm</a>	
	Programmes et horaire hebdomadaire de la classe préparatoire scientifique Biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST)	<a href="https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/ESRH2108111A.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo26/ESRH2108111A.htm</a>	
Fonction de professeur principal de « groupe d'élèves »	Décret n° 2021-954 du 19/07/2021 modifiant les dispositions définissant la fonction de professeur principal et de professeur référent de groupe d'élèves	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043806008">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043806008</a>	
Epreuves ponctuelles du baccalauréat	L'épreuve orale dit Grand oral de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2022	<a href="https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm">https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm</a>	